

### RENCONTRE AVEC LES MEMBRES DE L'OECFM A PROPOS DES CGA

Dans le cadre de la mise en place des Centres de Gestion Agréés (CGA) en général, et du CGA Vakinankaratra en particulier, le Conseil Supérieur de la Comptabilité a organisé une rencontre avec les membres de l'Ordre des Experts Comptables et Financiers de Madagascar, le mardi 25 septembre dernier.

La rencontre a eu pour but, d'une part, de sensibiliser les membres de l'Ordre sur leur rôle dans la création du CGA, d'autre part, de les informer du projet de recrutement d'un consultant expert comptable sur les besoins du CGA Vakinankaratra.

En effet, la Loi des Finances n°2003-037 pour 2004 a prévu la création des CGA, en tant que mesure d'accompagnement du PCG 2005.

Par ailleurs, les CGA sont appelés à jouer un rôle très important dans le développement des micros et petites entités, afin que ces dernières pourront s'intégrer dans le secteur formel et bénéficier aussi des avantages financiers et techniques devant en résulter.

#### Les rôles des experts comptables au niveau des CGA

L'initiative de la création revient soit aux membres de l'Ordre, soit des chambres consulaires, soit des ordres ou organisations professionnelles légalement constituées.

Par ailleurs, la tenue de la comptabilité et la certification des états financiers des adhérents, doivent être effectuées par un expert comptable.

#### Cas du CGA Vakinankaratra

La mise en place du CGA pilote, celui de Vakinankaratra, bénéficie de l'appui du Projet Pôles Intégrés de Croissance (PPIC). Le fonctionnement de l'organe opérationnel sera confié à un consultant expert comptable.

Tout expert comptable inscrit au Tableau de l'OECFM, intéressé par le projet, est invité à répondre à la demande de proposition diffusée par le PPIC, à cet effet, par voie de presse.

### DES CENTRES DE GESTION AGREES, POUR LE DEVELOPPEMENT DES MPE A MADAGASCAR

A Madagascar, la mise en place de CGA dans chaque région contribuera à la réalisation de l'engagement n°6 du MAP « économie à forte croissance », défi 1 « assurer un environnement macroéconomique stable » et défi 5 « renforcer les entreprises locales, les PME et l'artisanat ». En effet, un CGA a pour objet « ... d'apporter une assistance en matière de gestion aux industriels, commerçants, artisans, agriculteurs, de développer l'usage de la comptabilité et de faciliter l'accomplissement de leurs obligations administratives et fiscales, ... » afin qu'ils puissent accéder au financement bancaire, notamment la micro finance, et améliorer leur production.

Appuyés par les CGA, « les entreprises, les PME, l'agriculture et l'artisanat pourront contribuer efficacement à la croissance économique, en s'intégrant de plus en plus à l'économie nationale ».

#### POURQUOI TENIR UNE COMPTABILITE

Les informations fournies par les états financiers sont indispensables aussi bien pour un usage interne à l'entité qu'externe, pour les partenaires.

##### Usage interne

La comptabilité est un outil de gestion qui permet de disposer des informations financières concernant l'entité. Elle permet de suivre les modifications de la situation de l'entreprise qu'entraîne toute opération commerciale. Un bon chef d'entreprise se doit de savoir à tout moment la situation financière de son entreprise.

Ensuite, la connaissance approfondie des charges et des produits permet la prise de décisions pertinentes pour le développement de l'entreprise.

La comptabilité analytique qui puise les données dont elle a besoin de la comptabilité générale est un outil précieux pour la détermination des coûts de revient, .

Enfin, les professionnels de l'analyse financière basent leur étude sur les données fournies par la comptabilité.

##### Usage externe

Les états financiers établis suivant une tenue régulière de la comptabilité constituent les principaux moyens de communication des informations financières auprès des partenaires externes de l'entité :

- l'Administration
- les partenaires financiers (associés et bailleurs de fonds)
- les partenaires commerciaux (clients, fournisseurs)
- le public de façon générale

#### LES SERVICES OFFERTS PAR UN CGA

1. Assistance personnalisée en matière de comptabilité :

- Enregistrement des opérations suivant le Système Minimal de Trésorerie (SMT)
- Élaboration de documents comptables
- Établissements des états financiers

2. Assistance personnalisée à l'établissement des documents fiscaux, estampillés CGA

- Etats financiers
- Déclarations fiscales
- Déclarations des sommes versées à des tiers

3. Assistance personnalisée au montage d'un plan d'affaire

- Détermination d'hypothèses d'activités
- Définition des ressources
- Élaboration de comptes prévisionnels pour chaque scénario
- Présentation des avantages et inconvénients pour chaque scénario, des menaces et des opportunités
- Établissement de plan d'affaire

4. Assistance personnalisée à la tenue d'un dossier de gestion

- Production d'éléments chiffrés caractérisant la situation de l'entreprise financière et économique de l'entité
- Mode de lecture et d'interprétation des indicateurs financiers et économiques
- Analyse de l'évolution des résultats sur plusieurs années

5. Information et formation

- Publication de bulletins périodiques ou spéciaux et par l'organisation d'ateliers de formation portant sur les thèmes touchant la gestion d'entreprise

## CRITERES D'ELIGIBILITE DES EMPRUNTEURS

**Durée d'existence:** au moins 1 an d'existence légale

*Sinon l'emprunteur doit avoir un actionnaire qui a au moins un an d'existence et détient:*

- 10% du capital si son activité est similaire à celle de l'emprunteur;
- 30% du capital si son activité est différente de celle de l'emprunteur.

**Statut de l'emprunteur:** professionnel, entreprise individuelle ou MPME.

**Nationalité:** enregistré à Madagascar

**Lieu d'exercice de l'activité:** zone PIC  
*Si ce n'est pas le cas, l'emprunteur doit :*

- avoir un établissement physique dans une zone PIC ;
- ou réaliser 20% de son activité sans une zone PIC ;
- ou certifier par écrit qu'il s'engage à consacrer 75% de son crédit à des opérations dans une zone PIC ou avec une zone PIC.

**Nature de l'activité:** l'emprunteur doit prioritairement exercer son activité dans les secteurs privilégiés du PIC ou au service de ces activités.

**Chiffre d'affaires :** inférieur à 4 milliards d'Ariary.

## CRITERES D'ELIGIBILITE DES CREDITS

**Nature et durée des crédits :** Crédits à court terme et à moyen terme d'une durée n'excédant pas 5 ans.

**Objet du financement :** exploitation (stocks, clients/fournisseurs,...) et investissement (immobilier, terrains, fonds de commerce, matériels et équipements).

**Montant cumulé des encours de crédits :** 1 milliard d'Ariary (soit 500 USD) au maximum.

## LA GARANTIE PARTIELLE DE PORTEFEUILLE (GPP) EN BREF

Le Projet Pôles Intégrés de Croissance (PPIC) met en œuvre le Programme Garantie Partielle de Portefeuille depuis juin 2006 et ce pour une période de trois (03) ans. C'est un programme de partage de risque octroyé à deux (02) banques commerciales partenaires qui a pour but d'encourager les prêts aux MPME à travers les trois composantes suivantes :

- Une garantie de portefeuille fournie par le Gouvernement Malgache (fonds IDA) et par la SFI aux deux banques partenaires pour couvrir à 50% les pertes éventuelles liées au portefeuille de clients MPME à créer au sein de ces banques ;
- Une assistance technique aux banques partenaires pour introduire des techniques et systèmes de crédit conçus spécialement pour les MPME ;
- Un programme de formation aux MPME pour leur permettre d'élaborer les documents financiers nécessaires en accompagnement des demandes de crédits bancaires ;

La garantie partielle de portefeuille assure à hauteur de 50% le remboursement des pertes (impayés de 180 jours) enregistrées par la banque partenaire sur le portefeuille des emprunteurs éligibles à GPP.

### ASSISTANCE TECHNIQUE

Accompagnement des banques partenaires pour l'atteinte des objectifs du programme (définis dans leurs contrats respectifs avec IFC) à travers :

- la mise en place de dispositifs spécifiques au traitement des dossiers des MPME éligibles à GPP: avec notamment la création d'un département PME avec une équipe dédiée ;
- la conception et la mise en place de procédures spécifiques aux crédits GPP ;
- la conception et la mise en place de différents outils et supports de travail (formulaires, canevas, etc) ;
- le développement de formation des équipes des banques en charge du portefeuille MPME: en matière de prospection de clientèle, d'approche commerciale, d'analyse de dossiers de crédit, de traitement interne, de gestion du portefeuille, de suivi des crédits et des impayés;
- l'adaptation du système MIS de la banque partenaire au traitement des emprunteurs éligibles à GPP.

### PROGRAMME DE FORMATION AUX PME

L'objectif est de permettre aux emprunteurs de présenter les demandes de crédit conformément aux modalités requises par la profession bancaire.

Formation pilote :

**Cibles :**

MPME, professionnels, entreprises individuelles, formalisés ou non formalisés, et porteurs de projets des pôles de Fort-Dauphin, Nosy Be et Antsirabe.

**Modules :**

Sensibilisation à la formalisation des entreprises ;  
Comptabilité (dont système minimal de trésorerie) et gestion de trésorerie de base ;  
Relations bancaires et montage de dossier de demande de financement bancaire

**Période :** mars à juin 2007 pour les trois pôles (à raison de deux sessions par pôles).

Autres formations

De nouvelles sessions de formation sont programmées à partir d'octobre 2007 sur la base des résultats de la formation pilote..

## ONZE (11) EXPERTS COMPTABLES ATTENDENT LEUR PRESTATION DE SERMENT

A l'issue de l'examen spécial d'aptitude à la profession d'expert comptable et financier, le 13 juillet 2007 et l'examen final du diplôme d'expert comptable et financier, le 16 juillet 2007, ont été admis, les candidats suivants :

RAKOTONDRAMBOLA Justin Noelson  
RANDRIAMBOLOLONA Solofonirina  
ANDRIAMANANA Rado Jerison  
RABEMIAFARA Rivocharisoa  
RABETSITONTA Radoniaina Rina

RAKOTOMANGA Lovatiana Frédéric  
RAMAMONJISOA John Harivero  
RANDRIAMIANDRISOA Jean Patrick  
RAJAONARISON Hery Nirina  
RANDRIAMAMONJY Mahefasoa Philippe  
RAZAFIMANANTSOA Herizo

## VINGT CINQ (25) NOUVEAUX STAGIAIRES EXPERTS COMPTABLES

Par ailleurs, en date du 18 juillet 2007, 25 candidats ont été admis en stage professionnel d'expertise comptable et financière, à l'issue du concours d'entrée, après délibération des membres du jury.

CSC

Veuillez nous écrire par mail  
si vous voulez recevoir le FLASH COMPTA  
périodiquement

10, Rue Patrice Lumumba Tsaralalana  
Antananarivo 101  
Téléphone : 22 383 14  
Messagerie : csc@simicro.mg  
Site web : csc.org.mg

Le Secrétaire Général du CSC  
Victorine RAMELINA